



Aide pour calculer une réduction de salaire à 57%

Par **gwen1508**, le **28/11/2013** à **11:12**

Pourriez vous me donner une base de rémunération pour une activité à 50%. C'est surtout avec l'ancienneté et le complément individuel que je suis perdue.

151.67/mois

salaire brut mensualisé de 1965.28

ancienneté brute 314.44

complement individuel brut 341.26

Que doit-on garder comme base ts les mois ?

Merci d'avance[smile3]

Par **P.M.**, le **28/11/2013** à **19:35**

Bonjour,

A priori, vous devez conserver 50 % des différents éléments du salaire mais sans connaître sur quelle base il sont calculés, il me paraît difficile de vous répondre, ce serait sans doute possible si vous indiquiez votre ancienneté et à quoi correspond le complément individuel ainsi que l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...